

Écrit par le 15 juin 2026

Fortes chaleurs au travail : ce que le droit impose désormais aux employeurs



Avec les fortes chaleurs qui touchent prématurément la France, il est important de rappeler les obligations qui incombent aux employeurs. Notamment avec le décret du 27 mai 2025 qui renforce les obligations de l'employeur face aux risques liés aux fortes chaleurs. Les entreprises doivent désormais intégrer pleinement le risque chaleur dans leur politique de prévention, en anticipant les épisodes météorologiques et en prévoyant des mesures immédiatement applicables. Les fortes chaleurs deviennent un véritable enjeu d'organisation du travail et de dialogue social. Décryptage de [Tiphaine Mollier](#), juriste en droit social aux [Éditions Tissot](#).

Les épisodes de chaleur intense deviennent plus fréquents et plus précoces. Face aux risques pour la santé des salariés : déshydratation, malaises, coups de chaleur ou aggravation de pathologies existantes, le droit du travail impose désormais un cadre plus précis aux employeurs.

Écrit par le 15 juin 2026

Depuis le 1er juillet 2025, le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur oblige les entreprises à anticiper et adapter l'organisation du travail dès lors qu'un épisode de chaleur intense est signalé par Météo-France.

Des obligations renforcées pour les employeurs

Le texte s'applique dès l'atteinte des seuils de vigilance jaune, orange ou rouge définis par Météo-France.

Concrètement, l'employeur doit évaluer les risques liés à la chaleur et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées. Parmi les principales mesures qui peuvent être mises en place figurent notamment :

- L'adaptation des horaires de travail afin d'éviter les heures les plus chaudes;
- L'organisation de pauses supplémentaires ou l'allègement des tâches pénibles;
- La mise à disposition d'eau potable fraîche en quantité suffisante;
- L'aménagement des postes de travail (ventilation, protections contre le rayonnement solaire, brumisation, équipements rafraîchissants...);
- L'information des salariés sur les bons réflexes et les symptômes d'un coup de chaleur;
- Une vigilance particulière pour les travailleurs vulnérables, notamment les femmes enceintes.

Dans les locaux fermés, l'employeur doit également veiller au renouvellement de l'air afin d'éviter les élévations excessives de température.

Le droit de retrait reste possible en cas de danger

En cas de situation dangereuse, un salarié peut exercer son droit de retrait s'il estime raisonnablement que les conditions de travail présentent un danger grave et imminent pour sa santé ou sa sécurité.

L'employeur ne peut alors ni sanctionner le salarié ni pratiquer de retenue sur salaire, à condition que l'alerte soit justifiée.

Lorsque les mesures de prévention restent insuffisantes, certaines activités peuvent être suspendues. Dans le secteur du BTP notamment, le recours au dispositif de chômage intempéries peut être envisagé dès lors que sont atteints les seuils orange ou rouge de « vigilance pour canicule » par Météo France.

Télétravail, horaires aménagés

Le télétravail peut également constituer une réponse adaptée lorsque les fonctions le permettent. Il limite notamment l'exposition à la chaleur durant les trajets domicile-travail.

Les employeurs peuvent aussi avancer les horaires de prise de poste, favoriser les tâches physiques tôt le matin ou reporter certaines interventions.

Jusqu'où l'employeur peut-il imposer une tenue vestimentaire ?

Les fortes chaleurs relancent également la question des tenues estivales au travail.

Le principe reste celui de la liberté vestimentaire. Toutefois, l'employeur peut imposer certaines restrictions lorsqu'elles sont justifiées par : des impératifs d'hygiène ou de sécurité, la nature des tâches

Écrit par le 15 juin 2026

exercées, ou encore l'image de l'entreprise, notamment pour les salariés en contact avec la clientèle. Dans certains secteurs, le port d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, casques, vêtements de protection...) demeure obligatoire même en période de fortes chaleurs.

Un rôle accru du CSE dans la prévention

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, le Comité social et économique (CSE) doit être associé à l'évaluation des risques liés aux fortes chaleurs et à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Il peut aussi alerter l'employeur sur des situations dangereuses et proposer des mesures de prévention.

Les représentants du personnel deviennent ainsi des acteurs centraux de l'anticipation des risques climatiques dans l'entreprise.

[Tiphaine Mollier](#), juriste en droit social aux [Éditions Tissot](#)

Vague de chaleur : avertissement vital pour protéger les animaux

Ecrit par le 15 juin 2026



L'association Peta France met en garde contre le fait de laisser un animal dans une voiture en stationnement et partage d'autres conseils susceptibles de sauver des vies.

« Les températures grimpent cette semaine, et la France se prépare à subir une grosse vague de chaleur qui pose des dangers pour les personnes les plus vulnérables, ainsi que pour les animaux, explique Peta France dans un communiqué. La canicule présente un risque élevé pour la santé de nos animaux de compagnie, et il est vital de rappeler de ne jamais les laisser dans un véhicule en stationnement :

- **Ne laissez jamais un animal dans une voiture garée par temps chaud**, même pendant une courte durée et avec les fenêtres légèrement ouvertes. [Un chien enfermé dans une voiture en stationnement](#) peut mourir d'un coup de chaleur en quelques minutes, y compris lorsque la voiture n'est pas garée au soleil. Lorsqu'il fait 26 degrés, la température à l'intérieur d'une **voiture à l'ombre** peut être de 32 degrés, et l'intérieur d'une voiture garée au soleil peut atteindre les 70 degrés.
- **Aidez les animaux piégés dans un véhicule garé**
Si vous apercevez un chien en détresse dans une voiture, relevez le modèle et la couleur du véhicule, ainsi que le numéro de la plaque d'immatriculation et appelez la police, puis essayez de retrouver le propriétaire de la voiture si possible. **Assurez-vous que quelqu'un garde un œil sur l'animal pour évaluer l'urgence de la situation.**

Ecrit par le 15 juin 2026

« Si la police n'intervient pas ou n'arrive pas à temps et que la vie du chien semble être en danger imminent, entourez-vous d'un ou plusieurs témoins qui pourront confirmer votre évaluation de la situation, puis entreprenez de libérer l'animal en souffrance du véhicule ([comme l'a fait cette personne](#)), transportez-le à l'ombre et attendez l'arrivée de la police, poursuit l'association.



Crédit : Adobe stock/ Goami. Généré à l'aide de l'IA

Tout chien présentant un ou plusieurs symptômes d'un coup de chaleur (agitation, halètement rapide ou pénible, vomissements, état léthargique, manque d'appétit ou de coordination) nécessite des soins urgents. Vous pouvez tenter de le rafraîchir en lui mettant de l'eau à disposition et en lui appliquant une serviette humide et froide sur la tête et la poitrine, ou bien en l'immergeant dans de l'eau tiède (jamais glacée). Ensuite, conduisez rapidement l'animal chez un vétérinaire.

En règle général, quand il fait très chaud, laissez vos chiens à l'intérieur. À la différence des humains, les chiens ne peuvent se refroidir qu'en haletant et en transpirant par leurs coussinets. Les hautes températures peuvent occasionner un coup de chaleur ou des séquelles permanentes et même s'avérer fatales.

- **Fournissez de l'eau et de l'ombre.** Si les animaux doivent être laissés à l'extérieur, il faut leur donner de l'eau à profusion et suffisamment d'ombre, tout en tenant compte du déplacement du soleil. Même de courtes durées d'exposition directe au soleil sont susceptibles d'entraîner des conséquences graves pour leur santé.

Ecrit par le 15 juin 2026

- **Marchez, ne courez pas.** Lorsque qu'il fait très chaud et humide, ne faites jamais faire d'exercice à votre chien en le faisant courir à côté de votre vélo ou en [l'emmenant courir avec vous](#). Voulant vous faire plaisir, le chien s'écroulera avant d'abandonner, et il sera alors peut-être déjà trop tard pour le sauver.
- **Prenez garde aux sols exposés au soleil.** Quand il fait chaud, le goudron peut chauffer jusqu'à atteindre entre 55 et 80 degrés, ce qui suffit à gravement brûler les pattes d'un animal. Touchez le sol avant de promener votre animal - s'il est trop chaud au contact pour votre main, il est trop chaud pour les coussinets de votre chien. Privilégiez l'herbe et évitez si possible les sols chauds, ou attendez qu'ils rafraichissent pour promener votre compagnon. Planifiez si possible les balades tôt le matin ou en fin de soirée.

Les animaux sauvages peuvent également souffrir de la chaleur :

- **Fournissez aux oiseaux de l'eau fraîche.** Vous pouvez disposer des plats peu profonds sur les rebords de fenêtres, les balcons et les terrasses ainsi que dans les jardins. Si possible, placez les récipients à l'ombre pour garder l'eau plus fraîche. Nettoyez les récipients avec de l'eau et un peu de vinaigre (n'utilisez pas de savon, car les restes de savon peuvent retirer aux oiseaux les huiles naturelles présentes sur leurs plumes).

L.G.

Plus d'informations sont disponibles [sur le site de PETA](#).

Chaleur : la Ville de Sorgues fait attention aux personnes vulnérables

Ecrit par le 15 juin 2026

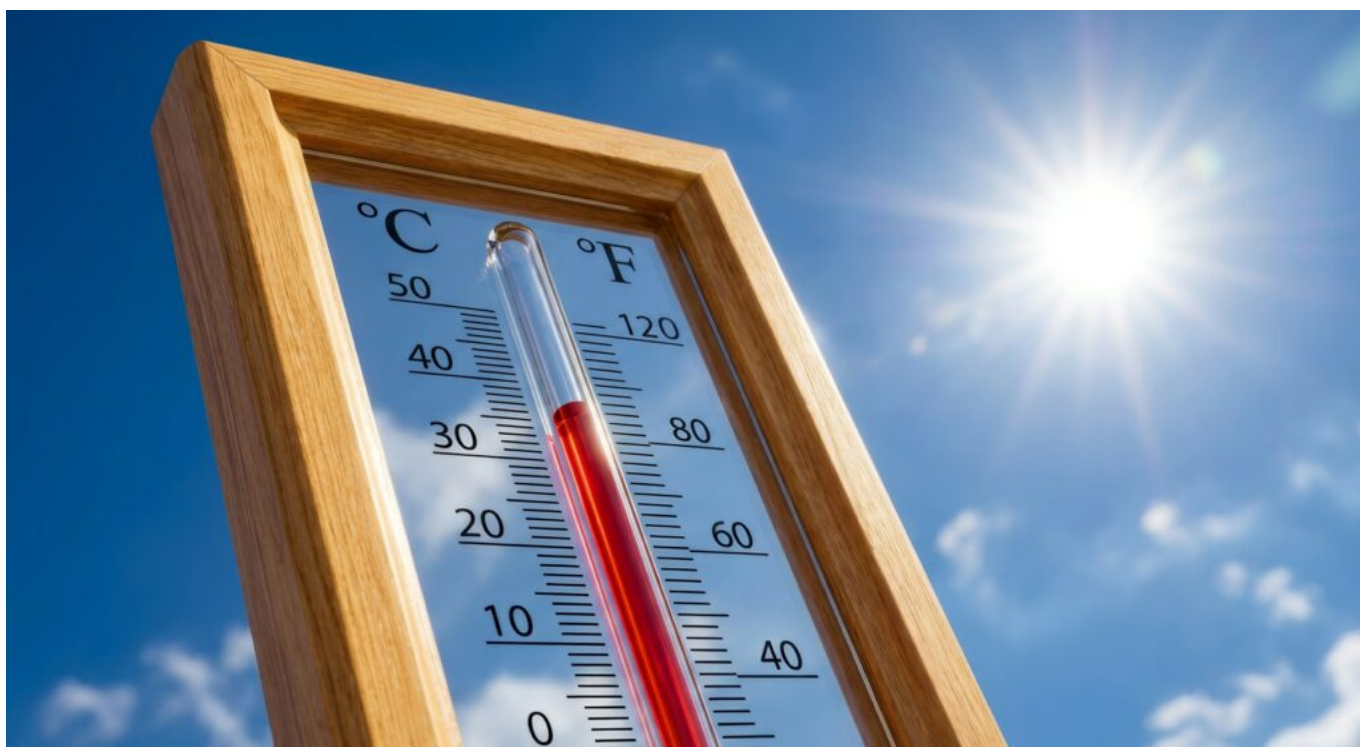


Cette fin de mois de mai présentant des températures particulièrement élevée, la Ville de Sorgues et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) activent le dispositif de recensement destiné aux personnes les plus fragiles.

On pourrait croire que l'été est déjà là. À Sorgues, face aux fortes chaleurs, le dispositif de recensement destiné aux personnes les plus vulnérables a été activé. Ainsi, le CCAS assure un suivi téléphonique, à raison de deux appels par semaine les lundis et jeudis, des personnes inscrites sur la liste qui bénéficient du dispositif. Ce dernier est actif jusqu'au 18 septembre prochain.

Ce service gratuit permet de maintenir un lien régulier avec les personnes vulnérables tout en leur rappelant les bons réflexes à adopter afin de limiter les risques liés à la chaleur tels que la déshydratation, les maux de tête, les crampes ou les malaises. Pour bénéficier de ce dispositif ou en faire bénéficier, il suffit de contacter le CCAS au 04 90 39 71 45 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h).

Le département de Vaucluse placé en alerte canicule



Les services de Météo France placent le département de Vaucluse en vigilance météorologique de niveau jaune 'canicule' à compter de demain, mercredi 27 mai 2026 à 12h.

« Remarquable par sa précocité, ce pic de chaleur se caractérise par des températures maximales, annoncées pour la journée de demain et de jeudi, qui devraient atteindre en moyenne 35 à 37 degrés en plaine, rappellent les services de la préfecture de Vaucluse lors de l'annonce de cette alerte. Les températures nocturnes attendues devraient quant à elles rester assez fraîches, entre 16 à 19 degrés. Si les populations fragiles et surexposées sont particulièrement susceptibles d'être impactées (jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées, personnes souffrant de maladies chroniques, personnes sans abri, travailleurs en extérieur...), toute la population est concernée. »

Pour plus d'informations

Ecrit par le 15 juin 2026

- Sur les populations concernées par [les vagues de chaleur et leur recensement](#).
- Sur [les vagues de chaleur et leurs effets sur la santé](#).
- Sur [les recommandations en cas de vague de chaleur](#).
- Sur [le guide pour un été sportif et responsable](#).

Pour toute information complémentaire

www.sante.gouv.fr / www.paca.ars.sante.fr / www.santepubliquefrance.fr

Numéro utile :

Une plate-forme téléphonique nationale 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe), activée de 9h00 à 19h, donne conseils et recommandations, et traite les demandes d'informations générales.

Consignes de comportement à adopter en cas d'épisode caniculaire



L.G.

Ecrit par le 15 juin 2026

Forte chaleur en entreprise : les salariés jugent les ventilateurs insuffisants



Au travail, un ventilateur peut-il encore être considéré comme une réponse suffisante face aux fortes chaleurs ? Alors que les épisodes de canicule s'intensifient, les entreprises sont-elles réellement prêtes à protéger leurs salariés, ou restent-elles trop souvent dans une logique d'adaptation provisoire ? [OberA](#), entreprise française spécialisée dans les solutions de traitement de l'air industriel et du confort thermique, a interrogé 3 713 actifs en France afin de mesurer leur perception des équipements à disposition, l'efficacité réelle des dispositifs et les solutions jugées les plus sérieuses pour bien travailler lorsque la température grimpe. Les résultats révèlent un décalage net entre les attentes des salariés et les réponses encore trop souvent limitées sur le terrain.

Chaleur au travail : l'eau fraîche en tête, mais près d'un salarié sur cinq sans solution

En période de chaleur, l'eau fraîche reste la première solution mise à disposition par les entreprises, citée par 28% des Français, devant les ventilateurs (16%) et la climatisation (15%). Mais le plus préoccupant concerne 18% des salariés qui déclarent ne bénéficier d'aucun dispositif. Une information problématique qui met à mal les obligations des entreprises.

Ecrit par le 15 juin 2026

En période de chaleur, quel équipement est le plus souvent mis à disposition dans votre entreprise ?	
Réponses	Pourcentages
Ventilateurs	16 %
Climatisation	15 %
Rafraîchisseurs d'air	4 %
Stores / protections solaires	14 %
Eau fraîche	28 %
Aucun dispositif	18 %
Je ne sais pas	5 %

Ventilateurs seuls : une réponse jugée insuffisante ou symbolique par 85% des salariés concernés

Lorsque l'entreprise ne met que des ventilateurs à disposition, le constat est sans appel : 63% des Français jugent cette solution insuffisante ou surtout symbolique. Parmi les répondants qui peuvent disposer de ventilateurs, (c'est-à-dire hors salariés non concernés à 26%), cela représente près de 85%. Le ventilateur seul ne suffit pas du tout à répondre aux attentes de confort et de prévention en période de forte chaleur.

Quand votre entreprise met seulement des ventilateurs à disposition, avez-vous le sentiment que cela suffit ?	
Réponses	Pourcentages
Oui, largement	2 %
Oui, dans certains espaces seulement	9 %
Non, c'est insuffisant	28 %
Non, c'est surtout symbolique	35 %
Je ne suis pas concerné	26 %

Des ventilateurs qui brassent surtout de l'air chaud

Plus d'un actif sur deux (57%) déclare avoir déjà travaillé souvent ou parfois dans un lieu où le ventilateur brassait surtout de l'air chaud. En incluant ceux qui l'ont vécu rarement, l'expérience concerne près de 9 salariés sur 10 (88%). Pour la grande majorité des Français, le ventilateur reste une réponse très limitée lorsque la chaleur s'installe durablement dans les espaces de travail.

Ecrit par le 15 juin 2026

Avez-vous déjà travaillé dans un lieu où le ventilateur brassait surtout de l'air chaud ?	
Réponses	Pourcentages
Oui, souvent	18 %
Oui, parfois	39 %
Rarement	31 %
Jamais	11 %
Je ne sais pas	1 %

Les Français veulent des solutions professionnelles, pas du bricolage

Pour dépasser le simple ventilateur, 29% des actifs privilégient d'abord les rafraîchisseurs d'air professionnels, devant la climatisation (23%) et l'isolation/protections solaires (17%). Ce classement traduit une attente claire pour des dispositifs concrets, visibles et adaptés au terrain, capables d'améliorer le confort sans reposer uniquement sur des mesures d'appoint.

[Travail par fortes chaleurs : obligations de l'employeur et droits des salariés](#)

Des entreprises trop inactives

Face aux épisodes de forte chaleur, seuls 11% des Français estiment que leur entreprise anticipe avec des équipements et une organisation adaptée. À l'inverse, 87% décrivent une réponse insuffisante, entre bricolage (29%), retard (23%), adaptation laissée aux salariés (18%) ou quasi-absence d'action (17%).

Ecrit par le 15 juin 2026

En période de forte chaleur, avez-vous le sentiment que votre entreprise agit vraiment ou qu'elle se contente de faire avec les moyens du bord ?	
Réponses	Pourcentages
Elle anticipe réellement avec des équipements et une organisation adaptée	11 %
Elle agit, mais souvent trop tard	23 %
Elle fait surtout du bricolage : ventilateurs, bouteilles d'eau, fenêtres ouvertes	29 %
Elle attend que les salariés s'adaptent eux-mêmes	18 %
Elle ne fait presque rien	17 %
Je ne sais pas	2 %

Des ventilateurs inefficaces pour 90% des salariés concernés

Quand il fait très chaud, seuls 7% des actifs estiment que les ventilateurs améliorent réellement le confort. Parmi les salariés qui en disposent (72%), près de 90% décrivent une efficacité limitée, voire contre-productive : air chaud déplacé, action trop localisée ou gênes supplémentaires liées au bruit, aux courants d'air ou aux poussières

Quand il fait très chaud, quelle phrase décrit le mieux l'effet des ventilateurs sur votre lieu de travail ?	
Réponses	Pourcentages
Ils améliorent réellement le confort	7 %
Ils soulagent un peu, mais ne règlent pas le problème	26 %
Ils déplacent surtout l'air chaud	18 %
Ils sont utiles uniquement à proximité immédiate	7 %
Ils créent d'autres gênes : bruit, courants d'air, poussières, gêne entre collègues	14 %
Nous n'avons pas de ventilateurs	23 %
Je ne sais pas	5 %

Dès 30°C, le ventilateur décroche pour 8 salariés sur 10

Pour 80% des actifs, un simple ventilateur ne suffit plus dès 30°C ou ne constitue jamais une réponse suffisante en période de forte chaleur. Le seuil critique se situe clairement autour de 30 °C, cité par 35% des répondants, confirmant que le ventilateur est perçu comme une solution d'appoint, vite dépassée lorsque la chaleur devient trop forte.

Ecrit par le 15 juin 2026

À partir de quel niveau de chaleur estimez-vous qu'un simple ventilateur ne suffit plus pour travailler correctement ?	
Réponses	Pourcentages
Dès 25 °C	7 %
À partir de 28 °C	24 %
À partir de 30 °C	35 %
À partir de 32 °C	12 %
À partir de 35 °C	5 %
Le ventilateur ne suffit jamais en période de forte chaleur	14 %
Un ventilateur suffit toujours	2 %
Je ne sais pas	1 %

« Les salariés attendent désormais des solutions plus professionnelles. »

Thibaut Samsel, dirigeant et fondateur d'OberA

« La chaleur au travail n'est plus un sujet de confort secondaire, mais un véritable enjeu d'organisation, de prévention et de continuité d'activité, explique [Thibaut Samsel](#), dirigeant et fondateur d'OberA. Le ventilateur peut dépanner ponctuellement, mais il ne peut pas constituer à lui seul une stratégie face aux épisodes de forte chaleur. Les salariés attendent désormais des solutions plus professionnelles, plus adaptées aux usages réels et capables d'apporter un rafraîchissement efficace dans la durée. »

L.G.

Canicule : 1 Français sur 4 prêt à déménager si la situation empire

Ecrit par le 15 juin 2026



et si la chaleur nous faisait déménager ? [leboncoin immo](#) interroge les Français sur l'impact des épisodes de canicule sur leurs choix de vie, ils sont d'ailleurs 8 sur 10 à ressentir un inconfort important lié à ces chaleurs dans leur lieu de résidence.

Alors que les vagues de chaleur s'intensifient chaque été et que l'inconfort thermique devient un enjeu de santé publique, leboncoin a voulu comprendre si cette nouvelle réalité climatique modifiait déjà les aspirations résidentielles des Français.

Un inconfort largement ressenti... surtout chez les jeunes et dans le Sud

81% des Français déclarent ressentir parfois ou souvent un inconfort important lié aux fortes chaleurs dans leur logement. Les femmes semblent plus sensibles à la chaleur. Plus ils sont jeunes, plus les répondants se plaignent plus souvent de la chaleur : de 51% pour les 18-24 ans à 26% pour les plus de 65 ans.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur fait partie des régions où les répondants ressentent le plus souvent cet inconfort avec ceux de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sont logiquement les Bretons (11%) et les Normands (16%) qui sont les moins nombreux à ressentir souvent cet inconfort.

Écrit par le 15 juin 2026



Inconfort thermique généralisé

81% des Français ressentent un inconfort important chez eux pendant les fortes chaleurs

39% des femmes sont touchées vs. 31% des hommes

18-24 ans sont les plus touchés

Les régions les plus concernées :
Auvergne-Rhône-Alpes & PACA, Occitanie
et Île-de-France



©leboncoin immo

Vers un exode climatique intérieur ?

Alors que 9% des Français envisagent déjà sérieusement de déménager en raison de la répétition des canicules, ils sont 26% à indiquer qu'ils pourraient l'envisager à l'avenir si la situation s'aggrave - ce que prévoient les experts climatiques.

En cohérence avec les enseignements précédents, ce sont les plus jeunes (18% des 18-24 ans) et les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes (20%) et PACA (13%) qui sont les plus nombreux à envisager sérieusement un déménagement vers des zones plus fraîches.

Écrit par le 15 juin 2026



Où fuir la chaleur ?

Les destinations privilégiées par les candidats au départ :

42 % Littoral tempéré

27 % Montagne / altitude

18 % Régions du Nord

©leboncoin immo

Les motivations de départ... et les freins

Toutefois, la majorité des français (58%) n'envisage pas de déménager malgré la fréquence des épisodes de canicule. Ce chiffre descend à 37% pour ceux ayant déclaré souvent ressentir l'inconfort lié à la chaleur.

Écrit par le 15 juin 2026

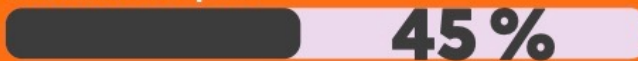


Pourquoi on reste malgré tout ? Principaux freins au déménagement :

Rester près de sa famille, son entourage



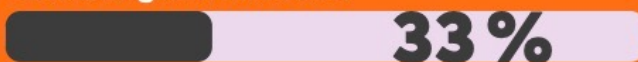
Garder son emploi :



Attachement à sa région :



Coût du logement ailleurs :



©leboncoin immo

Résidence secondaire : une alternative pour s'adapter au climat

À défaut d'un déménagement définitif, 8% des Français envisagent l'achat ou la location d'une résidence secondaire dans une région plus fraîche. 25% l'envisageraient si les canicules devenaient plus fréquentes et ces proportions montent à 11% et 28% chez les personnes fortement gênées par la chaleur.

Enquête réalisée par leboncoin immo

Écrit par le 15 juin 2026

Vaison-la-Romaine rend l'accès à sa piscine municipale gratuit



Dès ce jeudi 14 août, l'accès à la [piscine municipale de Vaison-la-Romaine](#) sera entièrement gratuit, et ce, jusqu'au dimanche 17 août. Une mesure mise en place par la Ville en vue des très fortes chaleurs qui se sont installées il y a quelques jours et qui devraient se poursuivre jusqu'à la fin de la semaine.

Cela permettra aux personnes qui en ressentent le besoin, de se rafraîchir, que ce soit dans les bassins ou dans la zone ombragée sous les pins. La Ville met aussi à disposition une salle climatisée à l'Espace culturel de 14h à 17h jusqu'au 17 août. La quantité de bouteilles d'eau offerts par la municipalité aux seniors va augmenter, dans le cadre du portage des repas assuré par le CCAS.

Ecrit par le 15 juin 2026

Ce n'est pas la première commune de Vaucluse à rendre l'accès à sa piscine gratuit, la [Ville de Carpentras](#) a annoncé prendre la même mesure ce mercredi 13 août, jusqu'au mercredi 20 août.

[\(Carte interactive\) Où se baigner au mois d'août en Vaucluse ?](#)

Carpentras, piscine municipale gratuite pour les habitants du 13 au 20 août



Ecrit par le 15 juin 2026

La Ville de **Carpentras** propose à ses habitants l'accès gratuit au **stade nautique Pierre de Coubertin** du mercredi 13 au mercredi 20 août inclus. Une décision prise par la municipalité afin de rendre plus confortable et sécurisée la vie de ses concitoyens lors de ces fortes chaleurs.



Copyright Ville de Carpentras Communication

La municipalité invite l'ensemble des habitants à profiter de cet espace et du bassin de 50 m avec sa fosse à plongeurs, un second bassin de 25m, une pataugeoire et un espace ludique, pour se protéger des effets de la canicule, se rafraîchir et partager des moments conviviaux.

Ecrit par le 15 juin 2026



Copyright Ville de Carpentras Communication

Les infos pratiques

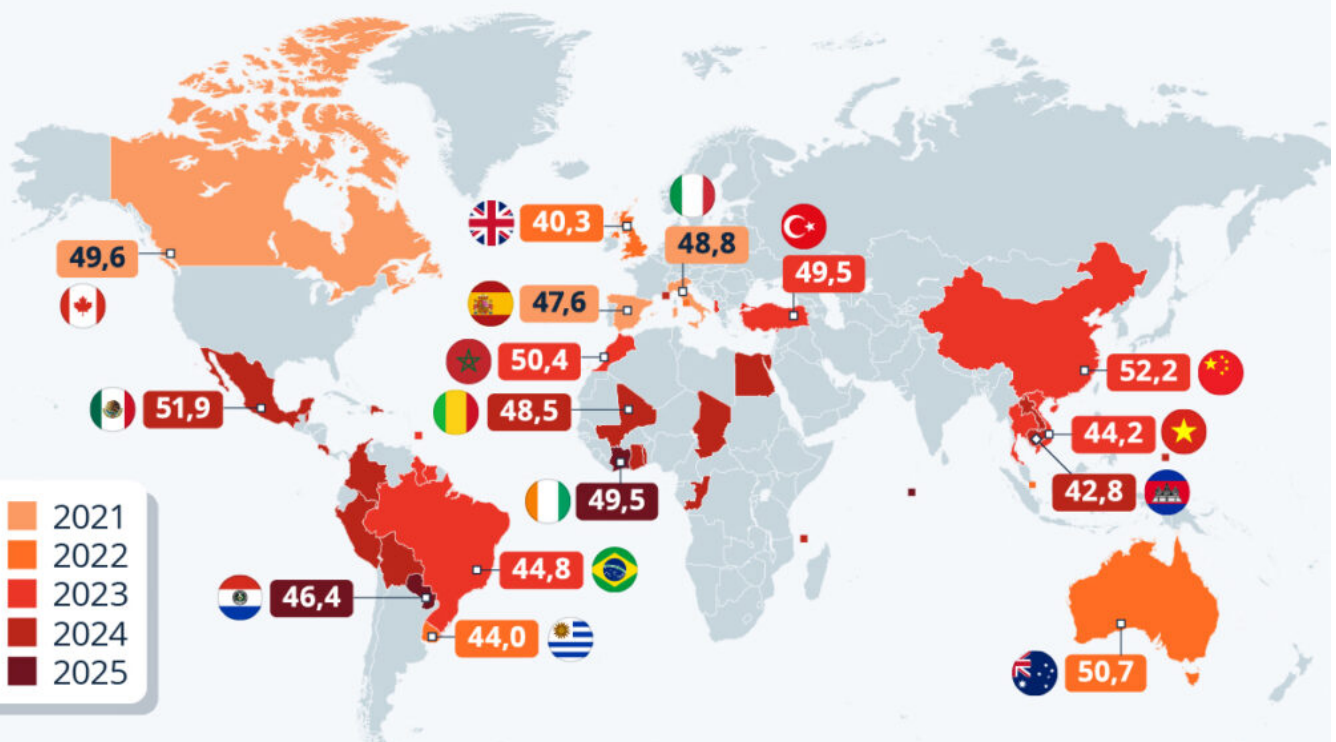
L'entrée gratuite sera accordée sur présentation d'un justificatif de domicile (facture, quittance, document administratif récent). Stade nautique Pierre de Coubertin. 861, avenue Pierre de Coubertin à Carpentras. Ouvert de 10h à 19h45. Fermé le lundi. Toutes les infos au 04 90 60 80 80

Les records de chaleur récemment battus

Ecrit par le 15 juin 2026

Les records de chaleur récemment battus

Sélection de records nationaux de température battus ou égalés entre 2021 et 2025 (en °C)



En date du 2 juillet 2025.

Sources : Organisation météorologique mondiale, rapports médias, recherches Statista



statista

La France vient d'être touchée par un épisode caniculaire intense et précoce. Lundi 1er juillet, 16 départements (dont l'Île-de-France pour la première fois en cinq ans) ont été placés en vigilance rouge pour canicule, qui correspond à « une canicule extrême, exceptionnelle par sa durée, son intensité, son extension géographique, qui présente un fort impact sanitaire pour l'ensemble de la population et des impacts sociétaux (sécheresse, approvisionnement en eau potable, aménagement ou arrêt de certaines

Ecrit par le 15 juin 2026

activités, etc.) ». 84 autres départements ont été placés en vigilance orange, et 200 écoles ont fait l'objet d'une fermeture partielle ou totale les 29 juin et 1er juillet en raison des risques liés aux températures.

Ces pics de chaleur deviennent-ils de plus en plus fréquents ? D'après des [données](#) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Terre a connu l'an dernier la journée la plus chaude jamais enregistrée depuis le début des relevés en 1940 : le 22 juillet 2024, la température moyenne de l'air à la surface du globe a atteint 17,15°C. Ce chiffre dépasse les précédents records de 17,09°C, établi juste un jour plus tôt, et de 17,08°C, établi un an auparavant, le 6 juillet 2023.

À l'échelle mondiale, les records absolus de température s'enchaînent autour du globe, comme le montre notre carte qui présente une sélection non exhaustive de records nationaux enregistrés depuis 2021. Les plus récents ont été relevés cette année au Paraguay (46,4°C), en Côte d'Ivoire (49,5°C) et aux Maldives (35,8°C). De nombreux records ont également été atteints en 2024, notamment au Mexique (51,9°C), au Mali (48,5°C), ou encore au Laos (43,7°C). L'année précédente, la Chine avait enregistré une température record de 52,2°C, tandis qu'au Royaume-Uni, le mercure a franchi pour la toute première fois la barre des 40°C en juillet 2022.

Durant l'été 2021, l'[un des plus chauds mesurés sur Terre](#), le Canada, la Turquie, l'Espagne et l'Italie avaient enregistré les températures les plus hautes de l'histoire de leurs relevés. Le record italien, 48,8°C à Syracuse, représente même la température la plus élevée jamais mesurée en Europe.

En Antarctique, le record date de 2020 avec plus de 18°C atteints à la base Esperanza pendant l'été austral. En France, le record national de 46°C mesurés à Vérargues (Hérault) remonte à la canicule de 2019, pendant laquelle d'autres records avait été battus en Europe, comme en Belgique (41,8°C) et en Allemagne (41,2°C).

Deux ans avant, en 2017, le Pakistan (53,7°C) et le Koweït (53,9°C) avaient relevé les quatrième et troisième températures les plus hautes jamais mesurées sur Terre validées par l'[OMM](#) (il s'agit des records asiatiques). Le record mondial est toujours officiellement attribué à Furnace Creek, dans le désert californien, avec 56,7°C atteints en 1913.

De Valentine Fourreau pour [Statista](#)